

COMPTE RENDU DE REUNION - SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2021

Le 27 novembre 2021 à 10 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Vincent CAINAUD, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Marie-Dominique SELETTI

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2021 ;
- Délibération : couverture réseau mobile - retour étude ;
- Délibération : Plan Communal de Sauvegarde ;
- Délibération : travaux église - modification plan de financement ;
- Délibération : campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2022 ;
- Délibération : chemin rural de Maleychard : affectation aux propriétaires riverains ;
- Délibération : référent moustique tigre et ambroisie ;
- Délibération : « Secours et dots » à attribuer ;
- Aspa assurance minimum agriculteur ;
- DETR 2022 ;
- Point projet Centre du Village ;
- Café Culturel : porteurs de projet - présentation ;
- Problème eau cimetière ;
- Sapin de Noël ;
- Pot du nouvel an ;
- Cadeaux fin d'année ;
- Retour : Journée Citoyenne ;
- Retour : appel à projet toitures photovoltaïques SDE09 ;
- Retour : Fredon Occitanie ;
- Retour : appel à projet : vidéo trame sombre ;
- Retour projets communautaires : PLUI, PEDT ;
- PNR : Révision de la chartre et présentation marque Noù ;
- Thématiques communales : référent communal ;
- Date prochaine séance du Conseil Municipal ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Dominique SELETTI est désignée secrétaire de séance.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2021

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 18 septembre 2021 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : couverture réseau mobile - retour étude

Madame la maire a été sollicitée en mars dernier par des administrés concernant des problématiques de réseaux de téléphonie, notamment une zone qui n'accédait ni au service de téléphonie fixe suite à des pannes techniques anciennes, ni à celui mobile, la zone étant peu ou pas couverte par tous les opérateurs.

Une remontée de ces problématiques a été effectuée afin d'évaluer les solutions à apporter à ces constatations.

Un raccordement en téléphonie fixe a été réalisé et la préfecture a engagé une étude des réseaux mobiles sur la zone constatée et l'a étendue à toute la commune sur accord de principe de Madame la Maire.

Point 1 : Claous d'en bas

Point 2 : Roucole

Point 3 : L'Hacienda

Point 4 : La Serre

Les résultats de l'étude sont :

Point 1 et 2 : Mauvaise couverture de tous les opérateurs sauf orange ;

Point 3 : Couverture limitée par tous les opérateurs sauf orange ;

Point 4 : Bonne couverture d'orange et de free, limitée pour Bouygues et non couverte par SFR.

La mise en place de d'une antenne à Claous d'en Bas permettrait de couvrir les zones 1 et 2.
La mise en place d'une antenne au niveau de la Serre permettrait de couvrir les zones 3 et 4.

Au vu des résultats de cette étude, Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant aux besoins, ou non, d'implantation d'antennes sur la commune et selon quelle priorisation, la commune ne pouvant présenter qu'un seul dossier d'antenne à la fois.

A noter :

- Il s'agit de l'installation d'antennes permettant un accès 3G et 4G ;
- Bien que les zones 3 et 4 bénéficient d'une couverture moins médiocre que 1 et 2, cette couverture réseau ne permet pas l'accès à un service de qualité et diversifié. De

plus, ces zones géographiques représentent une zone plus dense en terme d'habitations et d'entreprenariat.

Consciente de la sensibilité de la question des antennes pour la population, Madame la Maire propose au Conseil de :

- Réaliser une enquête auprès des habitants de chacune des zones avant la fin de l'année en cours ;
- Organiser une réunion du Conseil Municipal de retour des résultats ;
- Procéder, selon les résultats de cette enquête, soit au retrait du projet, soit à la validation de celui-ci par Madame le Maire ;

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : Plan Communal de Sauvegarde

Le 13 octobre dernier, la commune a participé à un exercice « activation des cellules communales de crise ». Cela a permis à Madame la Maire de faire le point sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS de Castex a été en partie réactualisé.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le nouveau PCS et propose de compléter ensemble les éléments manquant afin de le finaliser, notamment en ce qui concerne le rôle de chaque élu.

A présent complété, Madame la Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du nouveau PCS :

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : travaux église - modification plan de financement

Les demandes de subventions 2021 ont été validées en mai en ce qui concerne la partie relative au FDAL, et en août en ce qui concerne la DETR. Madame la Maire n'avaient pas signé les devis relatifs aux travaux tant que les subventions n'avaient pas été accordées, consciente que sans subventions, la municipalité ne pourrait pas engager la totalité des travaux.

Malheureusement, compte tenu du contexte économique, en lien avec la crise sanitaire, le coût des matériaux ont augmenté très fortement et les devis prévisionnels ont été revus à la hausse.

Madame la maire présente au Conseil Municipal les nouveaux devis ainsi que le plan de financement relatif.

Elle propose au Conseil Municipal de délibérer quant à ce nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Madame la Maire sollicitera le département et la préfecture afin de formuler une demande, à titre exceptionnel, des modifications des subventions allouées ou de complément.

Délibération : campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

Suite à la campagne de stérilisation des chats errants menée en 2021, dans une volonté de maintenir une régulation des populations des chats errants, et en lien avec des animaux errants au niveau du centre de village et de Manzac d'en haut,

Madame la Maire propose au Conseil de statuer sur :

- La mise en place d'une nouvelle convention avec 30 millions d'amis ;
- De déterminer le nombre de chats éligibles pour l'année 2022 ;
- D'évaluer les modalités de mise en œuvre de cette campagne : Capture, liens avec les divers partenaires (association et vétérinaire) ;
- La stérilisation de 5 chats.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : chemin rural de Maleychard : affectation aux propriétaires riverains – Modification des limitations parcellaires voisines des riverains.

En 1974, Mrs SOULIE, propriétaires de Maleychard, avaient conclu un accord avec la municipalité pour un échange entre le chemin rural de Maleychard, bien municipal, et des parcelles leurs appartenant, afin de permettre la construction de la voie publique sur les dites parcelles.

La procédure a été mise en place : Enquête publique, bornage du chemin rural et parcellisation de celui-ci, délibération du conseil et accord manuscrit des propriétaires. Cependant, il semblerait que la démarche est achoppée et n'est pas été menée jusqu'au bout. En effet, une part seulement des parcelles privées sont devenues publiques et sont en totalité allouées à une voie communale goudronnée. Egalement, le chemin rural n'a jamais été déclassé et cédé aux propriétaires.

Le chemin rural de Maleychard n'est depuis plus affecté à un usage public et fait partie intégrante des propriétés de Mme FORESTIE dans sa partie inférieure, et de Mr Brittenden

dans sa partie supérieure. Chacun est propriétaire, de part de d'autre de ce chemin, de parcelle, créant une coupure dans la continuité de leurs biens.
Par ailleurs, il est à noter qu'aucune parcelle ne se trouverait enclavée par une réaffectation du dit chemin aux propriétaires riverains.

Madame le Maire propose de régulariser cette erreur ancienne par une modification des limitations parcellaires voisines des riverains. Si cette procédure ne devait pas aboutir, Madame la Maire proposera une régularisation de la situation par un nouveau bornage et un acte administratif de régularisation pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : référent moustique tigre et ambroisie

Le territoire de la commune de Castex est désormais considéré comme colonisé par le moustique tigre par l'ARS. Ces derniers souhaitent un référent spécifique à cette thématique afin de faire le lien entre leurs services, la municipalité et la population.

De même, pour des problématiques de santé, l'ARS souhaite qu'un référent ambroisie soit nommé également.

Madame Virginie BROS FACER accepte d'être référente désignée auprès de l'ARS pour la question des moustiques tigre ainsi que pour l'ambroisie. Elle tiendra informée le Conseil Municipal des évolutions et informations sur ces problématiques.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : « Secours et dots » à attribuer

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les budgets alloués à l'article « secours et dots » 671.3, d'un montant de 200 €, n'ont pas été attribués.

Au vu du contexte économique, il semble impensable qu'aucun administré ne soit en difficulté. L'an passé, le Conseil avait décidé une redistribution aux associations EntraideS Arize-Lèze et aux sapeurs-pompiers de la caserne du Mas d'Azil.

Madame la Maire sollicite le Conseil Municipal pour une utilisation et répartition de cet article.

Quatre familles ont été définies, selon leurs critères de revenus ou leurs difficultés actuelles à régler leurs factures d'énergie. La somme sera divisée en quatre parts égales pour chacun d'eux.

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Aspa assurance minimum agriculteur

La MSA nous informe de deux services d'aides aux retraités :

- La complémentaire santé solidaire (CSS) : soit gratuite soit avec une faible participation, selon des revenus du bénéficiaire ;
- L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : Prestation mensuelle accordée aux retraités, quelques soient leur régime, ayant de faibles ressources.

Madame la Maire souhaite informer les habitants de ces deux dispositifs et les soutenir dans les démarches à mettre en œuvre si nécessaire.

- ➔ La mairie souhaite établir une liste des administrés potentiellement concernés et les rencontrer afin de les informer de leur droit. Des documents d'information leur seront donnés et la mairie se tiendra à leur disposition si nécessaire pour les aider dans leurs démarches.

DETR 2022

Madame la Maire souhaite évoquer les projets de la commune qui relèveraient d'une demande de DETR, demande à réaliser avant le 31 décembre.

A l'heure actuelle, aucune démarche en ce sens n'a été engagée.

Le projet de revitalisation du centre de village n'est pas encore suffisamment avancé pour pouvoir établir des besoins budgétaires clairs.

La question de mobilier à destination notamment du Comité des Fêtes n'est pas non plus avancée et mériterait une rencontre spécifique avec cette association pour définir les besoins, notamment en terme d'orientation d'achat : mobilier industriel ou fabrication locale, du bois ayant été donné au Comité à cet effet. De plus, sans local dédié pour le rangement, cet achat ne paraît pas encore judicieux et est lié à l'avancée du projet de centre de village.

Madame la Maire souhaite soumettre au Conseil sa volonté de s'engager pour l'année 2022 sur l'aménagement urbain. Elle a amorcé en ce sens des demandes de devis auprès

d'entreprises locales œuvrant du bois local également. Un devis d'une entreprise nationale sera également établi pour comparaison.

Madame la Maire propose les caractéristiques suivantes :

- 10 bancs, dont 3 sans dossier ;
- 2 tables de pique-nique avec accès PMR ;
- Pieds et montants en métal afin de permettre une longévité des mobiliers ;
- Bois local en madrier de couverture, permettant des réparations et remplacements à l'avenir si besoin sans changement total du mobilier.

Après consultation des services de la Préfecture, il s'avère que ces investissements ne relèvent pas de la DETR, Madame la Maire, propose d'attendre plus avant pour définir ce projet et les subventions pouvant y afférer.

Projet Centre du Village

Après passage du géomètre qui a défini et transmis au cadastre les nouveaux lots créés pour numérotation, les démarches d'achat sont en cours. L'EPFO prévoit une signature en décembre 2021.

Une information aux habitants devra suivre rapidement dès le début d'année pour les informer, sous diverses formes : réunion publique, affichage et articles dans le bulletin.

Café Culturel : porteurs de projets - présentation

Madame la Maire présente aux membres du Conseil le portrait d'un couple qui souhaiteraient s'investir comme porteur de projet sur Castex, tant au niveau d'un café-culturel-commerce, que sur une installation d'artisanat sur la commune.

Problème eau cimetière

Le robinet privatif d'eau mis à disposition des professionnels de Castex est verrouillable en position fermé mais non lorsqu'il est ouvert. Ainsi, malgré le tuyau de branchement apparent indiquant l'utilisation de cette ressource, il est régulièrement fermé par des tiers.

Cela engendre des difficultés pour les utilisateurs. Une solution serait à trouver pour remédier à ce problème.

Diverses solutions peuvent être envisagées : matériel spécifique de blocage ou caisson en bois fermé.

Le Conseil souhaite privilégier la solution d'achat de matériel spécifique de blocage, d'une mise en œuvre plus rapide et aisée que la fabrication d'un caisson.

Sapin de Noël

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des prestations proposées par « France Sapin Bio », entreprise Ariégeoise proposant des sapins locaux et bio.

Elle propose que la mairie puisse acheter un sapin et le positionner en amont de l'ancien pont levis en centre de village. Les habitants désirant le décorer pourraient être invités à partager ce moment convivial le samedi 18 décembre en milieu d'après-midi.

Le Conseil valide ce projet.

Pot du nouvel an

Madame la Maire souhaite organiser, si les conditions sanitaires nous le permettent, un pot de Bonne Année, à l'attention des habitants.

Cela serait envisagé le 15 janvier à 16h et s'organiserait autour d'un vin chaud partagé et quelques gourmandises maisons.

Cadeaux de fin d'année

Comme l'an passé, le Conseil Municipal souhaite accompagner les cartes de vœux de nouvel an aux administrés d'un petit présent issu d'entreprises locales. Proposition d'un lot constitué de :

- Brin de sapin pour tisane de « France Sapin Bio » ;
- Orangettes de Campagne ;

Retour : Journée Citoyenne :

Retour sur la journée citoyenne du 16 octobre constituée d'un chantier au niveau du cimetière le matin, d'un repas partagé le midi, une pétanque en fin d'après-midi et d'une rencontre animée par le PNR sur la thématique de la richesse nocturne le soir.

Cette journée a permis des partages avec des nombreux administrés, favorisant les échanges et liens, liant l'agréable à l'utile du chantier citoyen.

La Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement tous les administrés présents.

Retour : appel à projet toitures photovoltaïques SDE09

Suite à la candidature de Castex à l'appel à projet du SDE09 concernant la location de toitures municipales à vocation de production photovoltaïque locales, Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été présélectionnée. Au final, 5 projets seront validés et les autres seront sur liste d'attente pour les années à venir.

Pour rappel, le SDE09 finance 100% du projet et verse à la mairie un loyer en lien avec la location de toiture sur 20 ans.

Retour : Fredon Occitanie

Madame SELETTI et Monsieur CAINAUD nous font un retour de la visite de Fredon Occitanie et du label « zéro phyto ».

La commune obtient le label « 3 grenouilles ». Les experts visiteurs ont mis en avant la qualité environnementale de la commune. Seul bémol qui n'a pas permis d'obtenir le label « terre saine » : le soubassement du mur du cimetière présentait des herbes jaunies dû peut-être à un désherbage chimique de la part d'administrés. Fredon Occitanie encourage la commune à communiquer sur le changement de comportement face au désherbage.

Ateliers régionaux et remise des prix le jeudi 16 décembre à Onet-le-Château (12).

Retour : appel à projet : vidéo trame sombre

Suite à la candidature de Castex à l'appel à projet du PNR « Trame sombre –votre biodiversité nocturne en vidéo », candidature remportée, l'équipe de tournage du clip vidéo est venue sur place pour le tournage le 24 novembre.

Le clip est axé sur la vie nocturne des oiseaux plus particulièrement. D'autres thèmes sont abordés lors des clips des autres communes.

Retour projets communautaires : PLUI, PEDT

Points sur les grands projets de la CCAL en cours sur le territoire :

- PLUI, phase PADD débutante ;
- PEL, comportant le PEDT.

Pour rappel ces deux projets engageront notre territoire pendant les 15 ans à venir.

Madame Cot, Première Adjointe, est la référente de la commune pour le PLUI. Madame la Maire fait partie du comité de pilotage du PEL.

PNR : Révision de la charte et présentation marque Noù

La charte du PNR est également en cours de révision. Elle devra être établie fin 2024/début 2025 et encadrera le fonctionnement et les grandes orientations et fonctions du Parc jusqu'en 2040.

Madame la Maire et Madame Bros-Facer sont référentes sur ce projet.

Un article dans le bulletin sur la marque Noù permettra d'informer les administrés.

Thématiques communales : référent communal

Madame la Maire propose aux Conseillers de nommer en leur sein un référent ou deux par thématique spécifique. Ces référents seront les personnes désignées pour centraliser les informations spécifiques, ramener au Conseil les informations utiles et considéré comme ressources pour traiter de cette thématique.

- Agriculture : Mélanie COT
- PLUI : Mélanie COT
- Santé : Virginie BROS FACER
- Tourisme : Virginie BROS FACER
- Environnement-écologie : Marie-Dominique SELETTI et Vincent CAINAUD
- Sociale : Mélanie COT et Virginie BROS FACER
- Travaux : Vincent CAINAUD et Didier GABRIEL
- Relations publiques : Mélanie COT

Madame la Maire reste de manière transversale sur toutes ces thématiques.

Questions diverses

1/ Signatures convention écoles

2/ Panneaux électoraux :

La commune doit investir dans des panneaux électoraux de qualité, aux normes réglementaires, et en nombre suffisant. Deux devis ont été comparés, un issu d'une entreprise nationale, l'autre d'une entreprise locale. Les deux devis sont de coût égal et le Conseil Municipal priorise le devis local.

3/ SMDEA – plomb :

Le SMDEA souhaite évaluer les conduites en plomb encore existantes sur le réseau. Ces dernières sont généralement de faibles longueurs et relient les conduites principales aux

compteurs de particulier. Lors des relevés de compteurs, les agents du SMDEA doivent noter ces cas particuliers afin de procéder aux modifications.

4/ Locataires :

Les locataires font remonter le coût important du chauffage, dû à une isolation pas toujours efficace ainsi qu'à l'exposition des prix du gaz. Madame la Maire propose une rencontre avec eux en début d'année afin de faire le point sur cette question entre autre, évoquer les projets à venir les concernant directement. Elle propose qu'une rencontre annuelle serait souhaitable à établir chaque année.

Date prochaine séance

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au

- 29 janvier 10h.

La séance est levée à 12h45.

Fait à Castex, le 30 novembre 2021

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

